

# **COMPTE RENDU SEANCE DU 14 FEVRIER 2020**

## **ORDRE DU JOUR**

L'an deux mille vingt, le 14 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 février 2020

Nombre de conseillers	10
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

**Présents :** Messieurs Léon-Bernard CLAESEN, Aimé MEDALE, Bernard THIRIONET, Maurice ALIBERT, Michel SERRES, Didier ANDRAL, Mesdames Monique CATEL, Danielle MOUTRAY, Jacqueline TOLOSANA, Madame Sylvie CONSTANT.

**Absents :**

**Madame Sylvie CONSTANT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2019** : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1) Vote du Compte de Gestion 2019 – Commune**

Après s'être fait présenter, le budget Principal Commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à réaliser qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

### **2) Vote du Compte Administratif 2019 – Commune**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Maurice ALIBERT, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Léon-Bernard CLAESEN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Maurice ALIBERT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif COMMUNE de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, par 9 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif Commune, le quel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	20 283,82 €	- €		98 920,54 €	20 283,82 €	98 920,54 €
OPERATIONS de L'EXERCICE	74 200,66 €	62 010,55 €	218 352,99 €	245 311,36 €	292 553,65 €	307 321,91 €
TOTAUX	94 484,48 €	62 010,55 €	218 352,99 €	344 231,90 €	312 837,47 €	406 242,45 €
<b>RESULTATS de CLOTURE</b>	<b>32 473,93 €</b>			<b>125 878,91 €</b>		<b>93 404,98 €</b>
RESTE à REALISER	7 950,00 €		- €	- €	7 950,00 €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	102 434,48 €	62 010,55 €	218 352,99 €	344 231,90 €	320 787,47 €	406 242,45 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>40 423,93 €</b>			<b>125 878,91 €</b>		<b>85 454,98 €</b>

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

### **3) Vote du Compte de Gestion 2019 – Assainissement**

Après s'être fait présenter, le budget Assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à réaliser qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

#### **4) Vote du Compte Administratif 2019 – Assainissement**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Maurice ALIBERT, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Léon-Bernard CLAESEN, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Maurice ALIBERT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, par 9 voix, le Conseil Municipal approuve le compte administratif ASSAINISSEMENT, le quel peut se résumer de la manière suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	- €	3 527,26 €		23 069,56 €	- €	26 596,82 €
OPERATIONS de L'EXERCICE	- €	2 511,00 €	10 644,27 €	5 856,71 €	10 644,27 €	8 367,71 €
TOTAUX	- €	6 038,26 €	10 644,27 €	28 926,27 €	10 644,27 €	34 964,53 €
<b>RESULTATS de CLOTURE</b>		<b>6 038,26 €</b>		<b>18 282,00 €</b>		<b>24 320,26 €</b>
RESTE à REALISER	- €		- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES avec RAR	- €	6 038,26 €	10 644,27 €	28 926,27 €	10 644,27 €	34 964,53 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>6 038,26 €</b>		<b>18 282,00 €</b>		<b>24 320,26 €</b>

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

#### **5) OBJET : Présentation du rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2018 (SIEAP de la région de PAYRAC)**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable 2018 (SIEAP de la région de PAYRAC).

Ce rapport doit être présenté doit être l'assemblée délibérante pour information.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil, a rédigé un projet de rapport avec le SIEAP de la région de PAYRAC

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Valide le rapport sur prix et qualité du service public d'eau potable 2018 (SIEAP de la région de PAYRAC)

#### **6) Objet : Participation aux charges de fonctionnement des écoles année 2018**

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal les résultats des travaux de la commission formée des élus des communes de Le Vigan, Saint Projet, concernant l'évaluation du coût, par élève, des charges de fonctionnement des écoles du Vigan pour l'exercice 2018.

Il en ressort un coût net par enfant de 1 170 €. La commission des élus propose que les communes de domicile de Saint-Projet bénéficient d'un abattement d'un tiers sur ce coût, qui serait donc ramené à **780 €/élève**.

La participation des communes de domicile serait calculée en multipliant ce coût par élève par le nombre d'élèves constaté sur l'exercice 2018 soit :

**Saint-Projet** :  $780 \text{ €} \times 16.2 \text{ élèves} = 12\,636 \text{ €}$

Toutefois, pour prendre en compte l'obligation de notre commune de prendre en charge le traitement de notre agent technique qui était lié à l'école et qui se retrouve sans emploi suite à sa fermeture en septembre 2017, les élus du Vigan proposent de réduire de moitié cette charge, et ce tant que perdurera cette obligation.

Le titre émis pour notre commune de Saint-Projet serait réduit à  $\frac{12\,636 \text{ €} \times 1}{2} = 6318 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement des écoles pour l'exercice 2018 et les répartitions proposées.

- autorise Monsieur le Maire à toutes signatures utiles

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 20h30.**